

Zeitschrift: Curaviva : revue spécialisée
Herausgeber: Curaviva - Association des homes et institutions sociales suisses
Band: 1 (2009)
Heft: 2: La protection de l'adulte : impact du nouveau droit sur le quotidien des EMS

Vorwort: Editorial
Autor: Nicole, Anne-Marie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

«Un nouvel environnement
juridique mieux défini,
sans révolution
ni bouleversements majeurs.»



Anne-Marie Nicole
Rédactrice

Editorial

«La société et ses conceptions ont évolué. Ainsi, les décisions des pouvoirs publics sont moins facilement acceptées, les personnes à protéger sont devenues souvent plus exigeantes, la prise en charge prend de plus en plus la forme d'un partenariat et plusieurs notions du droit actuel de la tutelle sont ressenties comme discriminatoires et socialement stigmatisantes», écrit le Conseil fédéral dans son message concernant la révision du Code civil suisse, en particulier les nouvelles dispositions sur la protection de l'adulte.

Il n'est donc plus question de tutelle, tuteur, pupille et autres notions traumatisantes. La conception paternaliste de l'ancien droit a laissé la place à une vision privilégiant le partenariat entre la personne et ceux appelés et habilités à la protéger. Le catalogue de mesures rigide a été abandonné au profit de solutions adaptées à chaque situation, selon le principe de proportionnalité. L'approche pragmatique actuelle, qui repose sur différents systèmes – fédéralisme oblige –, sera remplacée par l'adoption d'une base légale uniforme pour toute la Suisse, saluée en procédure de consultation, apprend-on.

Ainsi, derrière leur caractère plutôt austère et rébarbatif, les articles de loi traduisent la volonté du législateur d'adapter la loi – qui n'avait pas subi de modification depuis son entrée en vigueur en 1912! – aux besoins de la société, favorisant le droit de la personne à disposer d'elle-même, et plus généralement le respect de ses droits fondamentaux. Si elles confirment dans bien des cas des pratiques qui ont déjà cours, les nouvelles dispositions ont l'avantage de renforcer formellement la situation juridique de la personne qui a besoin d'être protégée. Elles devraient aussi permettre aux établissements d'évoluer dans un environnement juridique mieux défini, sans révolution ni bouleversements majeurs, et sans tomber dans un formalisme excessif.